

Code de déontologie d'À voix égales

1. Les listes des membres d'À voix égales sont aux fins d'AVE seulement. Il est important de se rappeler qu'AVE n'obtient ou n'utilise pas ses listes pour autre chose que l'élection de plus de femmes. De plus, dans le sens de notre engagement multipartite, des assurances ont été données aux membres et aux supporteurs d'AVE que les listes ne seront pas utilisées par AVE ou d'autres à des fins politiques partisans.
2. Les équipes de financement nationales et locales d'À voix égales se sont engagées à ne pas confondre notre «demande» avec toute autre cause, particulièrement les causes politiques partisans. Le financement d'À voix égales est destiné exclusivement aux initiatives et aux activités d'À voix égales.
3. À voix égales ne compromet pas nos membres politiciennes par le financement des ministères dont elles peuvent être responsables. Nous protégeons la réputation d'À voix égales et de nos membres politiciennes, même de l'apparence d'un conflit d'intérêts.
4. Les chapitres d'À voix égales se sont engagés à tenir le comité de financement au courant à l'avance de tout financement local, pour s'assurer que les «demandes» ne se chevauchent pas et qu'il y ait une approche coordonnée au financement. Toutes les activités de financement sont coordonnées de façon centrale par la directrice générale et le comité de financement.
5. Comme À voix égales est un groupe multipartite, il y a des membres qui travaillent à des campagnes politiques lors des élections municipales, provinciales et fédérales. Dans ce cas, les directrices des chapitres, le conseil d'administration national et les autres membres de prestige doivent transmettre à la directrice générale une absence autorisée par courriel aussitôt que leur décision est prise. Les membres qui travaillent à des campagnes partisans ne doivent pas participer à l'organisation d'événements d'AVE.
6. Les présidentes des chapitres peuvent demeurer neutres durant les élections, ou si elles participent activement à la campagne d'un parti ou se présentent elles-mêmes, elles doivent prendre un congé autorisé. Ce faisant, la présidente et l'exécutif nommeront une présidente intérimaire et en informeront la directrice générale.
7. À voix égales ne peut pas appuyer un parti, une campagne ou un candidat particulier. Toutefois, chaque membre peut prendre ses propres décisions politiques.
8. À voix égales a désigné des porte-parole informés pour commenter sur les questions nationales d'AVE et cette liste est accessible à equalvoice.ca ou en communiquant avec la directrice générale. Aucune autre personne n'est considérée comme porte-parole officielle et n'est endossée par AVE.